



Tänikon, Septembre 2012

Explications des valeurs indicatives pour le déneigement

Les valeurs indicatives pour le déneigement sont basées sur la méthodologie du rapport ART Coûts-machines 2009.

Un relevé complet des prix des machines a été effectué en 2012 et comme chaque année, les types de machines sélectionnés ont été contrôlés et si besoin actualisés, ce qui a eu des répercussions sur les valeurs indicatives.

Suite à de nombreux retours relatifs aux chaînes à neige, ce poste a lui aussi été totalement remanié:

- Nouvelle définition de la dimension standard à l'avant (auparavant: 12, 4-28; désormais: 24" 280-440).
- Nouvelle définition de la dimension standard à l'arrière (auparavant: au moins. 34"; désormais: 34" 420-540).
- Saisie du prix de produits provenant de l'espace européen.

Désormais, une fourchette de valeurs indicatives est indiquée pour les chaînes à neige déterminée non pas par le taux d'utilisation, mais par les conditions d'usure. Tandis qu'on était parti l'an dernier de conditions plutôt défavorables (avec une usure intensive), la valeur indicative actuelle est plus basse (limite inférieure) et repose sur une durée de vie 50 % plus longue. Tous ces changements se traduisent par conséquent par des valeurs indicatives nettement plus basses.

Les nouveaux résultats tirés des enquêtes sur les coûts de réparation et de maintenance varient parfois considérablement par rapport aux anciennes valeurs, d'où un remaniement de ce poste. Les réparations et la maintenance sont désormais réunies dans un même poste avec un facteur de réparation et d'entretien (FRE). Les modifications concernent également les tracteurs, car les coûts de réparation et d'entretien ont été abaissés notamment pour les tracteurs les moins puissants. Pour tenir compte de la charge de maintenance plus élevée pour prévenir les dégâts dus à la corrosion, les coûts totaux de réparation et d'entretien ont été augmentés de 50 % par rapport au calcul standard (année précédente: charges de maintenance multipliées par deux, réparations constantes).

Les valeurs indicatives sont valables pour les tracteurs immatriculés comme véhicules agricoles (plaque verte). Pour les tracteurs avec plaques blanches, les tarifs doivent être adaptés en fonction de la prime d'assurance responsabilité civile et la redevance poids-lourds liées aux prestations.

Agroscope Reckenholz-Tänikon

Groupe de recherche Economie d'entreprise